



**ARRETE N° 2024 – 234**  
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT  
**Réservation Places de Stationnement**  
**12ème exposition de « CONTRE COURANT »**  
**Du Mercredi 17 au Jeudi 25 Avril 2024**

**Services Techniques**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, L2213-1 à L2213-6,

**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

**VU** les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

**VU** l'organisation de la 12ème Exposition « CONTRE COURANT » aux Greniers à Sel, du Mercredi 17 Avril 2024 au Jeudi 25 Avril 2024,

**VU** la nécessité de réserver à cette occasion, des places de stationnement situées sur le Quai de la Tour, et à l'arrière des Greniers à Sel, Place Henri Jeanson,

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1** : Dans le cadre de la 12ème Exposition « CONTRE COURANT » se déroulant aux Greniers à Sel, Rue de la VILLE, le stationnement sera autorisé sur la Place Henri Jeanson, pour les Organisateur et de *façon ponctuelle pour les différents intervenants de l'exposition*, du MARDI 16 AVRIL 2024 à 9h00, au JEUDI 25 AVRIL 2024 à 20h00, afin de permettre le déchargement et le chargement des matériels.

**ARTICLE 2** : La voie d'accès à la Place Henri Jeanson, devra rester libre pendant la période citée dans l'article 1, afin de permettre les interventions du Centre de Secours, en cas de nécessité.

**ARTICLE 3** : Le stationnement sera réservé, sur 20 places, sur le Parking QUAI DE LA TOUR (sur la gauche), du Mercredi 16 Avril 2024 au Vendredi 19 Avril 2024, de 14h00 à 18h00.

**ARTICLE 4** : Mise en place des barrières pour la réservation des places de stationnement par le Centre Technique Municipal et installation par la Police Municipale

**ARTICLE 5** : le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale et aux Organisateur chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 15 Avril 2024,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

